

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

DECRET N° 170 /PR/MFPT/DTLS

portant création de l'Inspection
départementale du Travail et de la Main-
d'Oeuvre du Centre.

--*--*--*--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;

VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant
formation du Gouvernement ;

VU le Décret N° 215/PR du 16 Mai 1966 fixant les attributions des
Membres du Gouvernement;

VU le Décret N° 432/PR/MFT/DGT portant création des Inspections
Interdépartementales du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

SUR proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail
et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Il est créé une Inspection Départementale du Travail et de la
Main-d'Oeuvre du Zou dont le siège est à Bohicon.

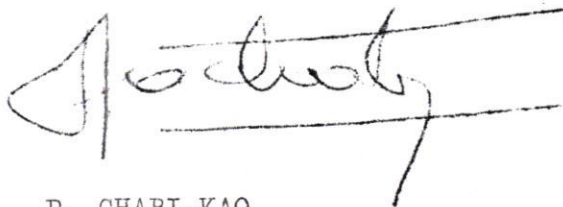
L'Inspection Départementale du Zou a compétence pour le départe-
ment du Zou.

ARTICLE 2.- Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail est chargé de
l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de
la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 27 mai 1967

Par le Président de la République

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et du Tourisme,



P. CHABI-KAO



Général Christophe SOGLO

Ampliations : PR 4 - MFPTT 6 - ITLS 6
Ministères 10 - Préf. du Zou 2 - DAI 1
SGG 4 - CS 6 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1 -
DFP + DP 4 - Chamb.Com. 1 - JORD 1 -